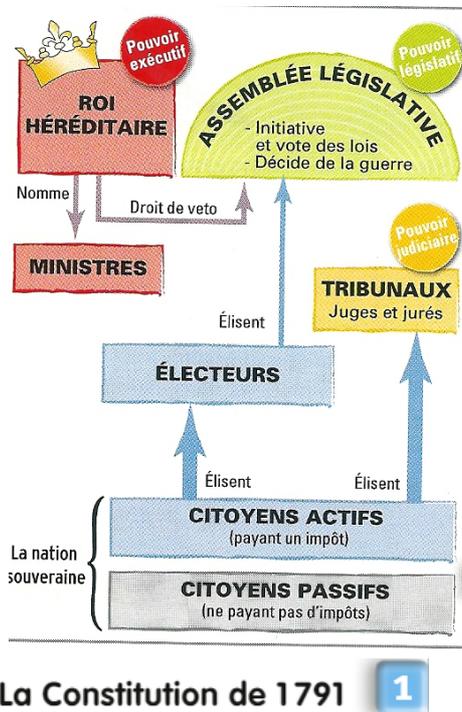


Quels événements précipitent la chute du roi ?

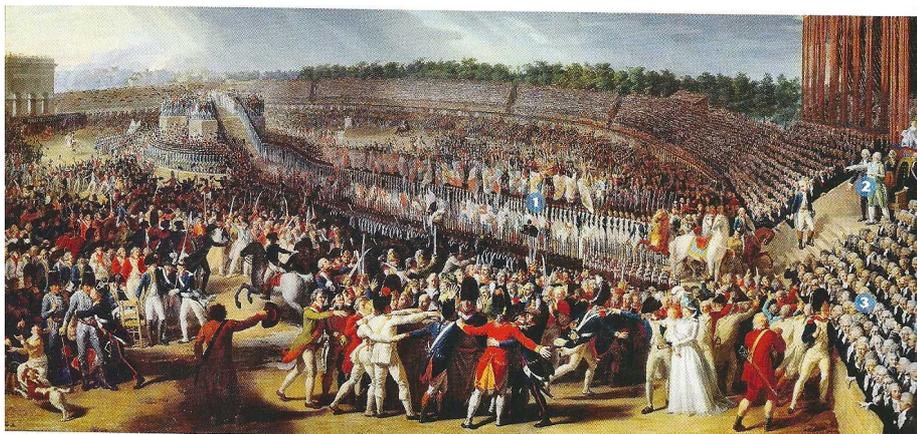
A - L'essai de la monarchie constitutionnelle



Texte de loi. La souveraineté appartient à la Nation ; aucune section du peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice. Le pouvoir législatif est délégué à une Assemblée nationale composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple. Le pouvoir exécutif est délégué au roi. Le pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus par le peuple. Il n'y a point d'autorité supérieure à celle de la loi. Le roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'au nom de la loi qu'il peut exiger l'obéissance.

D'après la Constitution de 1791

Les événements de l'année 1789 ont mis fin à la monarchie absolue de droit divin. Celle-ci est remplacée à partir de 1791 par une monarchie constitutionnelle : le roi conserve un rôle important même si ses pouvoirs sont fortement limités. Il ne tire plus sa légitimité de Dieu mais de la Nation qui représente l'ensemble des citoyens. Louis XVI est contraint d'accepter ses nouvelles règles.



Le roi prête serment devant la nation le 14 juillet 1790
 1. Garde nationale (soldats révolutionnaires) 2. Louis XVI 3. Députés

Le 14 juillet 1790, à la fête de la Fédération qui commémore la prise de la Bastille de l'année précédente, la réconciliation entre le roi et le peuple semble réelle. Louis XVI, qui est désormais "roi des Français", prête serment à la Nation. Il s'engage à respecter les lois de la Constitution.